

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION
TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN009
Intitulé	Océan Indien
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	19 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	15
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1A	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1A.OS01A	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1B	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1B.OS02A	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1A	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1A.OS01B	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1B	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1B.OS02B	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 03.3D	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 03.3D.OS3A	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 04.3D	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 04.3D.OS03B	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 05.5B	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 05.5B.OS04A	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 06.5B	29
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 06.5B.OS04B	30
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 07.6C	31
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 07.6C.OS05A	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 08.6C	33
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 08.6C.OS05B	34
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 09.10B	35
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 09.10B.OS6A	36
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.10B	37
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 10.10B.OS6B	38
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	39
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 11. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSFRONTALIER	39
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 12. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSNATIONAL	40
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	41
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	43
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	43
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	44
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	45
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	46
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	46
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	47
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	49
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	49
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	51
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 52	
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	53

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	54
8.1. GRANDS PROJETS	54
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	54
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	54
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	54
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	55
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	56
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	57
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	58
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	58
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	64
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	66
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	67
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	68
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	70
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	70
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	72
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	75
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	75
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	76
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	77
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	78
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	79
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	85
DOCUMENTS	88
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	89

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Approuvé en septembre 2015 et opérationnel depuis juillet 2016, le programme Interreg océan Indien a connu, en 2018, sa deuxième année de programmation.

L'année 2018 a été satisfaisante tant sur le plan de la dynamique de programmation des projets que de la poursuite de la mise en œuvre des instances de gouvernance avec l'ensemble des partenaires et en lien étroit avec Mayotte.

A- Une dynamique de programmation soutenue

La dynamique de programmation se traduit :

- par le nombre important de comités de pilotage (13 comités en 2018, dont un organisé à Mayotte en octobre 2018) ;
- par le nombre de dossiers programmés au cours de l'année (50 opérations sélectionnées en 2018).

Ainsi, au 31 décembre 2018, 127 projets ont été programmés, représentant un montant UE de 30,6 M€ et un coût total éligible de 36,54 M€ (soit un taux de programmation de 49 %).

Les dépenses totales certifiées atteignent 10,44 M€ (soit un taux de certification de 14%). Le montant de FEDER certifié (8,87 M€) est d'ores et déjà supérieur au seuil du dégageant d'office de 2019 établi à 5,87 M€.

Cette dynamique de programmation positive concerne les deux volets du programme qui connaissent un niveau global de programmation équivalent :

- Le volet transfrontalier (coopération entre La Réunion et Madagascar, Maurice, Seychelles et les Comores), avec 72 opérations, pour un coût total éligible de 24,27 M€ (soit 49,8% de la maquette allouée à ce volet) ;
- Le volet transnational (coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Inde, Australie et TAAF), avec 55 opérations, pour un coût total éligible de 12,27 M€ (soit 47,9% de la maquette allouée à ce volet).

Le déploiement d'un dispositif d'animation du programme à La Réunion et dans les pays partenaires, à travers des volontaires de solidarité internationale chargés spécifiquement de l'appui au montage de projets Interreg, pleinement opérationnel en 2018, contribue à ce résultat en proposant un accompagnement des projets.

Par ailleurs, des appels à projets ont été diffusés pour dynamiser certains dispositifs (axe 8 concernant la valorisation du patrimoine culturel et 9 et 10 en faveur de la mobilité des jeunes) et participent à la meilleure connaissance du programme par les porteurs de projets.

Pour maintenir la dynamique de programmation sur des axes très sollicités et tenir compte des difficultés sur d'autres axes, une modification du plan de financement du programme a été proposée par l'autorité de gestion et validée par le comité de suivi en novembre 2018. Cette modification du programme Interreg a été formellement approuvée par la Commission Européenne le 20 février 2019.

Les détails relatifs aux programmations des 12 axes du programme sont présentés en section 3.1 du présent rapport. Pour rappel et pour faciliter la lecture de cette partie, les priorités du programme sont divisées chacune en un axe transfrontalier (axes pairs) et un axe transnational (axes impairs).

B- Relations avec les partenaires du programme

9 pays (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Australie, Inde, Tanzanie et Kenya) sont impliqués dans les projets soutenus par le programme, en partenariat avec les territoires français de La Réunion, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF).

Les pays de la COI sont les plus fortement impliqués dans le programme Interreg : Madagascar participe ainsi à 66 projets, Maurice 62, les Comores 51 et les Seychelles 49.

Pour les autres pays partenaires du programme, le Mozambique est impliqué dans 26 projets, la Tanzanie 14, l'Australie 11, l'Inde 10 et le Kenya 8.

Suite à la signature du protocole d'accord de convention cadre avec les Seychelles en 2017, la Région Réunion a inauguré, en novembre 2018, son antenne à Victoria. Fin 2018, le dispositif d'accompagnement des entreprises et des projets Interreg à travers les 4 antennes de la Région dans les pays de la COI était donc opérationnel.

S'agissant de la participation de Mayotte au programme, elle s'illustre par le fait que :

- 22 projets impliquent Mayotte ;
- 3 sont portés par des bénéficiaires mahorais, dont 2 projets sélectionnés en 2018 et portés par le Lycée professionnel agricole de Coconi .

Par ailleurs, sa participation s'observe également dans la place importante de Mayotte dans la gouvernance du programme :

- Un comité de pilotage s'est tenu à Mayotte le 10 octobre 2018 ;
- A cette occasion, un dispositif d'articulation a été décidé avec l'autorité de gestion du programme transfrontalier Mayotte, Comores Madagascar pour renforcer les échanges d'informations sur des opérations ou bénéficiaires pouvant élargir aux deux programmes et favoriser une communication concertée.

En 2019, il est prévu de tenir deux nouveaux comités de pilotage à Mayotte.

C- Mise en œuvre des instances du programme

La fin de l'année 2018 a été marquée par deux événements structurants pour la mise en œuvre du programme :

- Le troisième comité de suivi du programme Interreg s'est tenu du 7 au 9 novembre 2018 ; il a permis de présenter l'état d'avancement du programme à travers plusieurs séquences : réunion technique visites de projets (Centre International d'Etudes Pédagogiques - CIEP, Pôle de Protection des Plantes 3P du CIRAD, Lycée agricole de Saint Joseph), séance plénière en présence des représentants officiels des Etats partenaires (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores, Inde) et des exécutifs des collectivités régionales, départementales de La Réunion et de Mayotte, des représentants de l'Etat ainsi que des partenaires locaux tels que les chambres consulaires, l'AFD, etc.

Le deuxième comité de concertation FED-FEDER s'est tenu le 9 novembre 2018 et a associé, en plus des autorités du programme Interreg, les représentants de la COI et de la délégation de l'UE à Maurice. Il a pris acte des projets FED FEDER soutenus en 2018 et validé une première liste de projets FED FEDER à soutenir en 2019.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
01	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier	<p>Avec 12 opérations programmées depuis 2016, pour un coût total éligible de 9 321 159,60 €, soit 44% de la dotation prévue, l'axe 1 présente un niveau de programmation satisfaisant.</p> <p>La dynamique se poursuit sur l'objectif spécifique « Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation commune sur des thématiques partagées », avec 3 nouvelles opérations programmées en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 projets de recherche sur les enjeux sanitaires partagés au sein des pays de la COI : <ul style="list-style-type: none"> - VIROPTERE a pour objectif la caractérisation de la diversité des virus circulant dans les colonies de chauve-souris et l'étude de la dynamique temporelle de transmission virale ; - UV Indien vise à mesurer et suivre la variabilité des rayonnements UV à l'ouest de l'océan Indien, grâce à l'extension du réseau instrumental d'observation et la création d'une base de données adossée à un site web. • La programmation de l'extension du Pôle de Protection des Plantes (3P) du CIRAD qui prévoit notamment la construction d'une halle biotechnologique dédiée à la recherche et l'expérimentation en santé végétale. • S'agissant de l'objectif relatif à la valorisation des résultats et données de la recherche, il a fait l'objet d'une première programmation : le projet IOS NET visant à étudier les potentiels de gisement solaire et à optimiser des systèmes énergétiques solaires intelligents dans les pays de la COI. Ce projet mobilise un cofinancement FED-FEDER, à travers le programme Energies renouvelables de la COI (11e FED). <p>La modification du programme Interreg a permis de tenir compte des évolutions technologiques et de l'abandon du financement prévu pour la station de surveillance de l'environnement assistée par Satellite pour l'Océan Indien (SEAS-OI).</p>
02	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational	L'axe 2 sur le transnational connaît une dynamique soutenue avec 54% de programmation. Depuis 2016, 6 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 3 554 073,11€.

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>En 2018, une nouvelle opération a été programmée, au titre des Allocations Régionales de recherche. Elles permettent de financer des travaux de doctorat d'étudiants issus d'universités ou d'organismes de recherche partenaires de la zone océan Indien, poursuivant leur thèse à l'Université de La Réunion, dans le cadre d'une co-tutelle ou d'un accord de coopération. A l'issue de la sélection menée par un comité scientifique, 9 thèses ont été retenues pour cette bourse doctorale. Les universités et organismes de recherche partenaires se situent aux Comores, à Madagascar, en Australie, à Maurice et en Inde.</p> <p>Lors de la modification du programme Interreg, la dotation financière de l'axe 2 a été abondée afin de pouvoir programmer de nouveaux projets de recherche sur ce volet transnational.</p>
03	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Avec 23 opérations sélectionnées depuis 2016, pour un coût total éligible de 3 018 085,93 €, l'axe 3 est dynamique et atteint un taux de programmation de 50%.</p> <p>9 nouvelles opérations ont été programmées en 2018 au titre de la fiche-action 3.1 " Soutien au développement de l'espace économique de la COI" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions 2018 de 3 opérations récurrentes : le marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA), le soutien à la gouvernance du programme de renforcement des capacités commerciales de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industries de l'océan Indien (UCCIIOI) et la mise en relations des entreprises de la zone par le Club Export. En 2018, cette action du Club Export a été réalisée à travers les Rencontres Internationales du Développement Durable, qui ont réuni, pendant 3 jours, 270 participants. • Les actions portées par les antennes décentralisées de la Région Réunion dans la zone (Madagascar, Comores et Maurice), contribuant à développer et structurer les échanges entre la Réunion et ses partenaires. • 2 soutiens aux établissements consulaires : une étude portée par la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion pour la réalisation d'un business plan pour la mise en fonctionnement d'un abattoir à Rodrigues et le financement d'un chargé de mission pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion pour la mise en œuvre des actions du programme de l'UCCIIOI. <p>Au titre de la fiche action 3.2 « Coopération régionale en matière de développement intégré des économies rurales », un projet porté par l'association ISOLIFE, visant à développer le</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		maraîchage biologique à Maurice et à La Réunion a été sélectionné.
04	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational	<p>L'axe 4 connaît un nombre élevé de projets (21 depuis 2016), représentant un coût total éligible de 3 408 857,38€, pour un taux de programmation de 48%.</p> <p>9 nouvelles opérations ont été sélectionnées en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 projets de développement de l'espace économique de la zone océan Indien : <ul style="list-style-type: none"> - le volet transnational de l'édition 2018 du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA), - Le recrutement de 2 Volontaires Internationaux en Entreprises (VIE) par l'Association des Ports des Iles de l'océan Indien (APIOI), - 2 dossiers correspondant au volet transnational des Rencontres Internationale du Développement Durable, réalisées par le Club Export, - le programme d'appui à la gouvernance du PRCC au niveau de l'UCCIOI, - la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie à ce programme. • 3 projets de soutien au développement touristique ont également été soutenus en 2018 : <ul style="list-style-type: none"> - une étude de pré-faisabilité du développement de la croisière portée par l'APIOI visant à évaluer le potentiel de marché, les besoins en infrastructures ainsi que le positionnement marketing des îles de la zone océan Indien. - le programme d'actions 2018 de l'association Vanilla Island Organisation qui comprend notamment la mise en place d'actions pour améliorer la notoriété et de la visibilité numérique des îles Vanille. - la continuité du projet de coopération maritime « Initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien » porté par les TAAF. Ce projet s'inscrit dans la complémentarité FED FEDER. En raison de la transition entre deux programmes du FED en 2018 (fin de Smartfish et attente du démarrage d'Ecofish), l'opération prévue de surveillance des pêches n'a pu être réalisée. Elle sera déprogrammée en 2019.
05	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier	<p>5 projets ont été programmés depuis juillet 2016 au titre de l'axe 5, pour un coût total éligible de 4 457 738,29 €, soit un taux de programmation de 86%.</p> <p>3 projets ont été retenus en 2018 au titre de la mesure de réduction de l'impact des catastrophes et des effets du changement climatique sur les populations de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien :</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<ul style="list-style-type: none"> • le volet transfrontalier du programme d'actions 2018 de la Plate-forme d'Intervention Régionale Océan Indien (PIROI). Le programme 2018 comprend notamment des actions favorisant l'intégration de la gestion des risques dans les politiques nationales des pays, de sensibilisation auprès des populations, de préparation humaine et technique pour réagir en cas de crise. • 2 projets de l'IRD et de l'Université de La Réunion dans le cadre du programme ReNovRisk, mené en partenariat avec Madagascar, qui étudie l'impact des risques cycloniques dans le bassin de l'océan Indien sur le plan spatial et économique. <p>Afin de poursuivre le soutien à la prévention et la gestion des risques dans les pays de la COI, l'axe 5 a bénéficié d'un abondement de maquette lors de la modification du programme.</p>
06	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational	<p>4 projets ont été programmés depuis juillet 2016 au titre de cet axe, pour un coût total éligible de 1 813 408,07€, soit un niveau de programmation de 60%.</p> <p>2 projets ont été sélectionnés au cours de l'année 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volet transnational du programme d'actions 2018 de la PIROI au titre de la mesure 6.1 relative à la réduction de l'impact des catastrophes et des effets du changement climatique sur les populations de la zone sud-ouest de l'océan Indien ; • Un premier dossier a été programmé sur la mesure 6.2 relative aux actions de coopération sur les risques épidémiques et infectieux : le projet TIS (Technique de l'Insecte Stérile) AEDES OI porté par l'IRD. Ce projet étudie la faisabilité de l'application de la technique de l'insecte stérile, développée par l'IRD, à La Réunion et dans les pays et territoires partenaires (Maurice, Madagascar, Kenya, Mayotte). <p>En l'absence de projets sur les pollutions marines, prévus initialement dans le cadre de l'axe 6, l'autorité de gestion a réduit la dotation financière de cet axe.</p>
07	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>4 projets ont été programmés depuis juillet 2016 au titre de l'axe 7, pour un coût total éligible de 1 326 499,33€ soit un taux de programmation de 40%.</p> <p>En 2018, deux nouveaux projets ont été sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet collaboratif avec Maurice et Madagascar sur les cétacés du sud de l'océan Indien, portée par l'association Globice et sélectionné au titre de la fiche-action « Mise en réseau et actions conjointes de valorisation et prévention de l'environnement et de la biodiversité dans les pays de la COI ». Ce projet permet de renforcer les connaissances sur

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>les baleines à bosse et les dauphins côtiers dans l'océan Indien et de les diffuser à l'occasion d'évènements (fête de la sciences à La Réunion, Festival des baleines sur l'île Sainte-Marie).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un soutien accordé à la Région Réunion pour l'organisation de la 2ème édition du Congrès mondial des baleines à bosse, en partenariat avec l'association malgache CétaMada.
08	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational	<p>Avec 4 projets sélectionnés depuis le début de la programmation et correspondant à un coût total de 1 494 137,05 €, l'axe 8 atteint un taux de programmation de 50%.</p> <p>La dynamique de programmation s'est confirmée en 2018, avec 3 nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de phonothèque historique de l'océan Indien a été sélectionné à l'issue de l'appel à projets lancé en 2018 sur la fiche action 8.2 sur le patrimoine culturel. Comprenant l'étude des musiques populaires et traditionnelles et la création d'une plateforme numérique régionale au service de leur valorisation. Ce projet porté par le Pôle Régional des Musiques actuelles associe des partenaires de La Réunion, Mayotte, Madagascar, Maurice, des Comores, des Seychelles, et de Zanzibar (Tanzanie). • 2 projets ont été programmés au titre de la mesure 8.1 consacrée au patrimoine naturel : <ul style="list-style-type: none"> - Un projet concernant la préservation et l'observation des tortues marines, mis en œuvre par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) en partenariat avec Mayotte, les Seychelles et les TAAF. Ce projet permet d'étudier, à partir de nouvelles techniques de marquage, les comportements des tortues marines et d'améliorer le partage de connaissances par une mise en réseau des acteurs impliqués. - Un projet de coopération sur les connaissances et l'observation des cétacés, développé par l'association Globice à travers une plate-forme commune (FLUKEBOOK) et l'animation du consortium IndoCet regroupant les acteurs du réseau d'observation. <p>Afin de poursuivre le soutien aux projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel sur ce volet transnational, la modification du programme Interreg a intégré un abondement de la maquette sur cet axe.</p>
09	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier	<p>Avec 22 projets sélectionnés depuis 2016, pour un coût total éligible de 4 681 804,97 € et un taux de programmation de 47%, la forte dynamique observée sur l'axe 9 se confirme.</p> <p>En 2018, 6 nouveaux projets ont été programmés :</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<ul style="list-style-type: none"> • 4 projets concernant la formation agricole dans la continuité des années précédentes : • 2 projets portés par le Lycée Professionnel Agricole de Saint-Joseph, menés avec l'Assemblée Régionale de Rodrigues pour la réalisation en 2018 de formations diplômantes en agriculture des régions chaudes dans le cadre de la création d'une école d'agriculture à Rodrigues ; • 2 projets de coopération dans le cadre du réseau des établissements agricoles professionnels Afrique Australe Océan Indien (REAP AAOI) permettant de développer les échanges d'étudiants, de formateurs et d'expertises ; • Un dossier retenu au titre de la mesure « programmes de mobilité et d'insertion professionnelle », mis en œuvre par le Conseil Départemental de La Réunion qui permet à 14 jeunes réunionnais en recherche d'emploi d'effectuer une mission d'un à deux ans dans le domaine du français, dans des structures malgaches et seychelloises et de recevoir 60 personnes de ces structures pour des formations en Français Langue Etrangère (FLE) • Un projet de renforcement des échanges de compétences avec les pays du volet transfrontalier à travers le dispositif de volontaires de solidarité internationale (VSI) de l'Association France Volontaires (mise à disposition de 8 VSI pour des projets non-économiques dont 6 nouveaux participants). <p>Au regard du niveau de programmation sur cet axe la maquette initiale a été abondée pour soutenir de nouveaux projets en matière de formation initiale, de coopération pédagogique ou de mobilité.</p>
10	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational	<p>Avec 12 projets menés depuis 2016, pour un coût total éligible de 1 264 260,00 € correspondant à un taux de programmation de 29%, l'axe connaît une dynamique de programmation faible.</p> <p>En 2018, 4 nouveaux projets ont été sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 projets portés par l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Coconi, à Mayotte, en soutien : <ul style="list-style-type: none"> - Au programme d'échanges et de mobilité professionnelle des formateurs et des apprenants dans le cadre du réseau REAP AAOI avec ses partenaires de Madagascar, de Maurice, et des Comores ;

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>- La mobilité d'apprenants dans le cadre du REAP AAOI pour divers stages professionnalisant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un premier dossier programmé au titre de la mesure relative à la mobilité et l'insertion professionnelle (10.4) qui correspond au volet transnational du programme de mobilité et d'échanges proposé par le Conseil Départemental de La Réunion. 31 jeunes réunionnais en recherche d'emploi effectuent ainsi une expérience professionnelle de 1 à 2 ans au Mozambique, en Tanzanie et au Kenya, dans le domaine du français. • Un projet porté par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) concernant l'organisation de l'université des métiers du français dans le monde (BELC) qui s'est tenue en octobre 2018 et qui a rassemblé, pour la première fois, les acteurs de l'apprentissage du français et de la francophonie dans l'espace océan Indien. <p>Les difficultés rencontrées sur cet axe, notamment expliquées par l'impossibilité de financer les projets avec l'Afrique du Sud, ont nécessité une réduction de la maquette initiale.</p>
11	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier	<p>Sur le volet transfrontalier de l'assistance technique, 6 projets liés aux ressources humaines ont été programmés depuis 2016, pour un coût total éligible de 1 461 680,46 €, représentant 50% de l'allocation de cet axe.</p> <p>Ces dossiers contribuent à l'objectif « Renforcer les capacités de gestion du programme sur le volet transfrontalier » qui permet aux instances concernées (la Région Réunion et l'AGILE) de répondre aux missions propres à l'autorité de gestion ou aux missions confiées aux instances partenaires.</p> <p>En 2018, 3 nouveaux projets ont été sélectionnés en matière de ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une prise en charge du personnel mobilisé en 2018 par l'AGILE ; • deux autres dossiers pour le personnel en charge de l'instruction, de l'animation et du pilotage du programme à la Région pour les années 2018-2019, ainsi que pour les services transversaux tels que le Pôle Appui FEDER pour les années 2016-2017.
12	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational	<p>Sur le volet transnational de l'assistance technique, 8 projets ont été programmés pour un coût total éligible de 740 155,71€, soit 48% de l'allocation de cet axe.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>En 2018, 3 nouveaux projets liés aux ressources humaines ont été programmés. Il s'agit du volet transnational des opérations mobilisant les ressources humaines du programme, décrites ci-dessus.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	28,00	7,95	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	28,00	17,00	La valeur programmée a été révisée selon la méthodologie et la définition de CO24.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	0,00	
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	20,00	15,70	La valeur programmée correspond au nombre de chercheurs qui travailleront dans les infrastructures nouvelles et réhabilitées du pôle de protection des plantes (3P) soutenues par Interreg.
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	6,00	Etablissements comptabilisés : Université, CNRS, IRD, Météo France, CYROI et CIRAD
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	6,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	18,33	0,80	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	6,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	6,00	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01a - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1a.OS01a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	projets par an	9,00	2014	11,00	3,00		Projets réalisés en 2017 : Nanomauré, Ecospir, RenovRisk TF, Germination. Projets réalisés en 2018 : Gimcomrun, Epibio, TROI. 2 autres projets sélectionnés en 2018 (UV Indien et Viroptères) ne sont pas comptabilisés car les conventions de financements sont en cours de signature.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	4,00		1,00		9,00		9,00	

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	Le seul projet soutenu sur cette priorité (IOS net) n'impliquera les entreprises que de manière indirecte, après caractérisation des gisements solaires.

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1b.OS02a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	projets par an	2,00	2015	3,00	0,00		Un projet a été sélectionné en 2018 (IOS net) sur cette priorité mais n'a pu être comptabilisé car la convention de financement est en cours de signature.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	0,00		0,00		2,00		0,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	9,00	3,00	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	9,00	6,00	La valeur programmée a été révisée selon la méthodologie et la définition de CO24.
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	7,00	4,00	Etablissements comptabilisés : Université, CNRS, Météo France et CIRAD
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	7,00	4,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	3,64	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	3,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	3,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01b - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1a.OS01b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	projets par an	2,00	2014	3,00	2,00		Projets réalisés en 2017 : RenovRisk TN, Vectobiome. Projets réalisés en 2018 : Qual'innov, Eclipse

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	2,00		0,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	Aucun projet n'est soutenu sur cette priorité au niveau transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1b.OS02b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	projets par an	1,00	2014	2,00	0,00		Aucun projet n'est soutenu sur cette priorité au niveau transnational

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	0,00		0,00		1,00		0,00	

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 03.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	51,00	
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	70,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	27,00	14,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 03.3d.OS3a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	nombre d'entreprises (moyenne sur 3 ans)	36,00	2014	47,00	138,33		

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	127,00		148,00		36,00		36,00	

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 04.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	58,00	
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	70,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	22,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	34,00	22,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS03b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 04.3d.OS03b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	Nombre d'entreprises	29,00	2014	38,00	27,67		

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	5,00		101,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 05.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	18,00	
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	30,00	
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	33,00	
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	38,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	12,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	17,00	7,00	0,00	0,00
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	17,00	7,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 05.5b.OS04a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	personnes formées par an	120,00	2014	160,00	58,00		La valeur élevée de 2017 comptabilise les participants aux sessions de formation organisées en 2015, 2016 et 2017 par la PIROI. La valeur de 2018 ne correspond qu'aux actions menées en 2018. Les acteurs participants ne sont comptés qu'une seule fois par an.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	271,00		97,00		120,00		120,00	

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 06.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	3,00	
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	6,00	
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	6,00	
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	11,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	3,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	3,00	1,00	0,00	0,00
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	5,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de l'océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 06.5b.OS04b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	acteurs formés par an	48,00	2014	112,00	46,00		La valeur élevée de 2017 comptabilise les participants aux sessions de formation organisées en 2015, 2016 et 2017 par la PIROI. La valeur de 2018 ne correspond qu'aux actions menées en 2018. Les acteurs participants ne sont comptés qu'une seule fois par an.

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	101,00		23,00		48,00		48,00	

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 07.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	4,00	
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	6,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 07.6c.OS05a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	supports	29,00	2014	39,00	21,00		

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	12,00		0,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 08.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	8,00	4,00	
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	8,00	4,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	1,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05b - Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 08.6c.OS05b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'évènements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	supports	10,00	2014	21,00	3,00		Opération programmée en cours (les supports ne sont pas encore réalisés)

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'évènements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	0,00		0,00		10,00		10,00	

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 09.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	de	Valeur cible	2018	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons		235,00	69,00	
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons		235,00	84,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons		1 052,00	1 093,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons		1 052,00	1 370,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	42,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	64,00	35,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	746,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	1 157,00	642,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 09.10b.OS6a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	personnes formées par an	60,00	2014	120,00	42,00		

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	100,00		0,00		60,00		60,00	

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	7,00	
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	44,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	110,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	208,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	5,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	10,00	0,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	74,00	5,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6b - Elever le niveau de compétence dans la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 10.10b.OS6b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2018 Total	2018 Qualitatif	Observations
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	personnes formées par an	60,00	2014	100,00	0,00		Des retards dans la mise en œuvre des projets de formation sur cet axe transnational ne permettent pas encore d'enregistrer des résultats

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	74,00		0,00		60,00		60,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 11.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	21,00	
S	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	21,00	
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	Aucun dossier n'a encore été déposé pour les actions de communication ; celles-ci ne sont donc pas encore prises en compte pour la valeur de cet indicateur. Toutefois, les actions de communications menées sont décrites à la section 10.2
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	7,65	
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	7,65	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS07a	Nombre de personnes formées	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07a	Nombre de personnes formées	21,00	5,00	0,00	0,00
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	12,70	0,00	0,00	0,00
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	12,70	6,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 12.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2018	Observations
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	21,00	
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	21,00	
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	Un seul dossier a été déposé pour le séminaire de lancement du programme. Les autres actions de communication n'ont pas encore fait l'objet d'un dépôt de dossier ; celles-ci ne sont donc pas encore prises en compte pour la valeur de cet indicateur. Toutefois, les actions de communications menées sont décrites à la section 10.2
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,82	
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,82	

(1)	Identificateur	Indicateur	2017	2016	2015	2014
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	21,00	0,00	0,00	0,00
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	1,00	0,00	0,00
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	2,05	0,00	0,00	0,00
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	2,05	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2018	Observations
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	8,00	6,00	
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	5 338 236,00	21 352 943,00	420 289,47	
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	7,00	4,00	
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1211765	6 558 825,00	36 000,00	
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	597 647	5 976 473,00	1 387 740,93	
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	15	100,00	51,00	
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	717 647	7 176 471,00	1 140 099,63	
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	11	70,00	58,00	
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1 104 706	5 182 353,00	2 279 421,17	
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	8	35,00	33,00	
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1 210 589	3 035 296,00	803 454,40	
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	3	8,00	6,00	
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	425 294	3 335 295,00	406 245,00	
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	1	10,00	4,00	
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	218 824	2 958 824,00	72 888,60	
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	1	8,00	4,00	
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	71	235,00	69,00	
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	1 583 530	9 917 652,00	2 281 119,69	
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	36	364,00	110,00	
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	435 295	4 352 945,00	195 820,98	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	6,00	0,00	0,00	0,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	0,00	0,00	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	3,00	0,00	0,00	0,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	0,00	0,00	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	354 715,74	0,00	0,00	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	19,00	0,00	0,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	558 879,98	0,00	0,00	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	22,00	0,00	0,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1 192 762,55	0,00	0,00	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de	19,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
				formation				
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	315 539,35	0,00	0,00	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	2,00	0,00	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	173 676,47	0,00	0,00	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	2,00	0,00	0,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	0,00	0,00	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	1,00	0,00	0,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	42,00	0,00	0,00	0,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	651 422,81	0,00	0,00	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	0,00	0,00	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	52 626,61	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
01	FEDER	Partie publique	25 352 943,00	85,00	9 321 159,60	36,77%	9 321 159,60	2 567 564,45	10,13%	12	420 289,47
02	FEDER	Partie publique	6 058 825,00	85,00	3 554 073,11	58,66%	3 554 073,11	804 603,40	13,28%	6	36 000,00
03	FEDER	Partie publique	5 976 473,00	85,00	3 018 085,93	50,50%	2 787 027,13	1 452 577,89	24,30%	23	1 387 740,93
04	FEDER	Partie publique	7 176 471,00	85,00	3 408 857,38	47,50%	3 314 237,57	1 224 070,67	17,06%	21	1 140 099,63
05	FEDER	Partie publique	3 682 353,00	85,00	4 457 738,29	121,06%	4 449 738,29	1 904 761,30	51,73%	5	2 279 421,17
06	FEDER	Partie publique	4 035 296,00	85,00	1 813 408,07	44,94%	1 813 408,07	615 660,53	15,26%	4	803 454,40
07	FEDER	Partie publique	2 835 295,00	85,00	1 326 499,33	46,79%	1 326 499,33	325 935,21	11,50%	4	406 245,00
08	FEDER	Partie publique	1 458 824,00	85,00	1 494 137,05	102,42%	1 494 137,05	0,00	0,00%	4	72 888,60
09	FEDER	Partie publique	7 917 652,00	85,00	4 681 804,97	59,13%	4 681 804,97	2 677 839,64	33,82%	22	2 281 119,69
10	FEDER	Partie publique	5 352 945,00	85,00	1 264 260,00	23,62%	1 264 260,00	272 190,22	5,08%	12	195 820,98
11	FEDER	Partie publique	2 923 297,00	85,00	1 461 680,46	50,00%	1 461 680,46	1 205 168,08	41,23%	6	
12	FEDER	Partie publique	1 532 453,00	85,00	740 155,71	48,30%	740 155,71	582 047,70	37,98%	8	
Total	FEDER		74 302 827,00	85,00	36 541 859,90	49,18%	36 208 181,29	13 632 419,09	18,35%	127	9 023 079,87
Total général			74 302 827,00	85,00	36 541 859,90	49,18%	36 208 181,29	13 632 419,09	18,35%	127	9 023 079,87

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	058	01	07	07	01		01	FR94	2 031 103,62	2 031 103,62	0,00	1
01	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	1 430 934,65	1 430 934,65	424 196,05	3
01	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	3 564 122,97	3 564 122,97	2 143 368,40	4
01	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	2 006 942,76	2 006 942,76	0,00	3
01	FEDER	064	01	07	07	01		22	FR94	288 055,60	288 055,60	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	884 478,79	884 478,79	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		03	FR94	992 859,17	992 859,17	663 810,02	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		19	FR94	388 800,00	388 800,00	0,00	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	677 835,98	677 835,98	26 242,35	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	610 099,17	610 099,17	114 551,03	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		03	FR94	31 454,41	31 454,41	0,00	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	158 597,20	158 597,20	0,00	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		18	FR94	970 473,00	970 473,00	441 384,02	6
03	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	266 372,90	228 250,46	0,00	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	751 857,37	751 857,37	475 914,54	4
03	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	590 353,36	397 417,00	440 863,44	6
03	FEDER	069	01	07	07	03		01	FR94	248 977,69	248 977,69	94 415,89	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		15	FR94	58 016,03	58 016,03	0,00	1
04	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	272 179,57	189 981,66	187 221,31	8
04	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	119 892,44	107 470,54	0,00	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	441 465,78	441 465,78	244 700,70	4
04	FEDER	069	01	07	07	03		02	FR94	688 838,00	688 838,00	316 206,78	2
04	FEDER	075	01	07	07	03		15	FR94	1 828 465,56	1 828 465,56	475 941,88	4
05	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	4 457 738,29	4 449 738,29	1 904 761,30	5
06	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	1 219 384,73	1 219 384,73	615 660,53	3
06	FEDER	088	01	07	07	05		20	FR94	594 023,34	594 023,34	0,00	1
07	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	1 326 499,33	1 326 499,33	325 935,21	4
08	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	765 091,85	765 091,85	0,00	2
08	FEDER	095	01	07	07	06		23	FR94	729 045,20	729 045,20	0,00	2
09	FEDER	112	01	07	07	10		19	FR94	404 400,00	404 400,00	0,00	1
09	FEDER	112	01	07	07	10		20	FR94	63 907,00	63 907,00	46 830,99	1
09	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	2 340 524,00	2 340 524,00	1 552 516,06	7
09	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	774 361,92	774 361,92	201 539,73	10
09	FEDER	118	01	07	07	10		20	FR94	699 873,85	699 873,85	361 375,44	2
09	FEDER	118	01	07	07	10		23	FR94	398 738,20	398 738,20	515 577,42	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		19	FR94	222 318,00	222 318,00	0,00	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	499 564,00	499 564,00	272 190,22	6
10	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	542 378,00	542 378,00	0,00	5
11	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	1 461 680,46	1 461 680,46	1 205 168,08	6
12	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	703 555,71	703 555,71	562 694,20	7
12	FEDER	123	01	07	07			18	FR94	36 600,00	36 600,00	19 353,50	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation du programme n'a encore été menée.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Dès 2017, de faibles niveaux de programmation ont été constatés sur certains dispositifs et axes du programme Interreg, pour diverses raisons : cadres trop restrictifs, porteurs de projets peu mobilisés, absence d'accord de l'Afrique du Sud, évolutions par rapport à 2015,...

Ainsi, plusieurs mesures visant à dynamiser ces dispositifs ont été prises :

- Modifications des critères de sélection

Les actions d'appui aux démarches de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable étaient considérées comme trop restrictives car limitées aux seuls projets à impact économique. L'autorité de gestion y a remédié en proposant d'ouvrir les critères de sélection aux projets valorisant les données, expertises et compétences au profit de services publics dans un cadre de développement durable. Cette modification de critères de sélection a été approuvée par le comité de suivi de décembre 2017.

Le Conseil Départemental et la Préfecture de Mayotte ont également relevé des critères de sélection restreignant les pays avec lesquels les porteurs de projets de Mayotte pouvaient établir des projets sur plusieurs fiches actions du programme. Ces critères géographiques ont été supprimés des fiches actions concernées lors du comité de suivi de novembre 2018.

Il faut noter qu'à l'occasion de ces modifications de fiches actions, en décembre 2018, les modalités de coûts simplifiés ont été introduites pour la plupart d'entre elles.

- Renforcement du dispositif d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets

Un pôle animation du programme Interreg est opérationnel depuis mars 2017, avec deux agents chargés notamment de l'accompagnement des porteurs de projets. Les antennes de la Région à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles contribuent à cet accompagnement, grâce à 4 volontaires de volontaires de solidarité internationale chargés de l'appui au montage de projets Interreg. Préalablement formés par l'autorité de gestion, ces volontaires ont pris leurs fonctions en 2017 aux Comores et à Maurice et en 2018 à Madagascar et aux Seychelles.

- Mise en place d'un dispositif d'amorce aux projets Interreg sur financements propres de la Région

Validé, en septembre 2017, ce dispositif permet de soutenir la préparation de projets Interreg et les échanges préalables avec les partenaires de la zone. Ce dispositif vise ainsi à ouvrir le programme Interreg à de nouveaux porteurs de projets. Un appel à projets a été lancé sur ce dispositif en octobre 2018 et 10 projets d'amorce Interreg ont été retenus.

- Modification du programme

Pour faire face à la faible programmation sur certains axes du volet transnational en raison notamment de l'absence de participation de l'Afrique du Sud et maintenir le dynamisme de programmation sur d'autres axes, l'autorité de gestion a entrepris, dès juillet 2018, une modification du plan de financement du programme. Les axes 2, 5, 7, 8 et 9 ont été abondés de montants compris entre 500 000 et 2 M €. Les axes 1, 6 et 10 ont été diminués de montants compris entre 1 M € et 4 M €. Ces ajustements ont été proposés en respectant les montants alloués au volet transfrontalier d'une part et au volet transnational d'autre part. Ces modifications du plan de financement ont entraîné des ajustements des valeurs intermédiaires et cibles de certains indicateurs, y compris du cadre de performance. Cette modification, après échanges avec la DG REGIO, a été validée par le comité de suivi de novembre 2018. La décision de modification du programme a été prise par la Commission Européenne le 20 février 2019.

- Articulation avec le programme Interreg Mayotte / Comores / Madagascar

Avec le début de la sélection des opérations sur le programme Interreg transfrontalier de Mayotte, il a été constaté que les mêmes porteurs de projet sont financés par ce programme et par le programme Interreg océan Indien, pour des opérations ayant une couverture géographique différente. La mise en place de dispositions de partage d'informations entre les autorités de gestion concernées (Préfecture de Mayotte pour le programme Interreg transfrontalier de Mayotte et Région Réunion pour le programme Interreg océan Indien) a donc été validée lors du comité de pilotage tenu à Mayotte en octobre 2018. Il a également été convenu de mettre en place une communication conjointe sur les possibilités offertes par les deux programmes Interreg, aux porteurs de projets de Mayotte. Ces dispositions seront précisées et mises en œuvre en 2019.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

19 indicateurs de réalisation ont été définis pour suivre les actions du programme Interreg océan Indien.

12 d'entre eux ont fait l'objet d'une modification de leur valeur cible dans le cadre de la première modification du programme conduite en 2018. Deux types de modifications des valeurs cibles ont été validés :

- des modifications de valeurs résultant des ajustements des montants financiers alloués aux différentes actions (modification du plan de financement).

- des corrections méthodologiques, tenant compte d'évolutions constatées par rapport à la programmation 2007-2013. Par exemple, le coût moyen des projets environnementaux soutenus par le POCT 2007-2013 était de l'ordre de 156 k€, contre 347 k€ pour les projets soutenus par le programme Interreg V océan Indien. Cette évolution vers des projets plus ambitieux, pluriannuels et avec plusieurs actions a conduit l'autorité de gestion à diminuer le nombre de projets envisagés pour 2023.

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Institué du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
-----------------	---

A mi-parcours du programme, une dynamique positive est enclenchée pour la réalisation des objectifs fixés en matière de recherche et d'innovation sur le volet transfrontalier. L'atteinte des objectifs fixés ne pourra réellement être évaluée qu'à l'issue des projets de recherche en cours.

S'agissant du premier objectif spécifique de cet axe, consacré à « **Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI** », le résultat est encourageant : 7 projets de recherche sont en cours sur des enjeux partagés dans les pays de la zone dans les domaines de l'agriculture, de la santé, des risques et des changements climatiques.

Ainsi, le projet Renovrisk - cyclones s'intéresse aux impacts météorologiques et océanographiques des cyclones sur les territoires du sud-ouest de l'océan Indien aux horizons actuels et futurs (2100). Dans un contexte de changements climatiques et alors que les modèles développés au niveau international ne permettent pas des prévisions fines à l'échelle de l'océan Indien, ce projet mobilise des outils innovants (drones, balises,...) pour affiner les prévisions dans l'océan Indien.

Le soutien accordé à ces projets a permis de recruter de nouveaux chercheurs, à raison de près de 8 ETP, soit un niveau de réalisation très positif dans l'écosystème de recherche de La Réunion.

Le deuxième objectif spécifique est d'« **Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI** ». La fiche action qui décline cet objectif a fait l'objet d'une modification de ses critères de sélection, fin 2017, afin de l'ouvrir à de nouveaux projets. Un premier projet a ainsi été sélectionné en 2018.

Le projet IOS-NET vise à étudier le potentiel du gisement solaire, afin d'optimiser les systèmes énergétiques solaires intelligents, notamment photovoltaïques, dans les pays de la COI. Ce projet qui bénéficie également du concours du FED, à travers le programme Energies renouvelables de la COI, permettra également à terme des coopérations avec des entreprises qui utiliseront les données produites pour optimiser leurs installations photovoltaïques.

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
-----------------	---

Comme pour l'axe 1, l'atteinte des objectifs fixés en matière de recherche et d'innovation sur le volet

transnational ne pourra être évaluée qu'à la fin des projets en cours.

Le premier objectif spécifique de cet axe, « **Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la zone océan Indien** » se concrétise par la réalisation de 4 projets de recherche sur des enjeux partagés dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des changements climatiques, au niveau transnational. Le financement des thèses de 11 doctorants sur des sujets d'intérêt pour la zone, dans le cadre de co-tutelles entre l'Université de La Réunion et les organismes de recherche des pays partenaires contribue également à cet objectif.

Les projets ont également permis de recruter des nouveaux chercheurs, à raison de 3 ETP pour l'indicateur CO24.

Le deuxième objectif spécifique, « **Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la zone océan Indien** » ne connaît encore aucun projet sur le volet transnational.

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

L'objectif spécifique de l'axe 3 est d'« **augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI** ». Pour cela, le programme Interreg favorise les rencontres entre entreprises des pays de la COI sur des sujets d'intérêt commun (les énergies renouvelables, l'agro-alimentaire, le marché africain...). C'est ainsi qu'en moyenne 138 entreprises / an participent à une démarche à l'international sur le volet transfrontalier (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux...) (IR 03a) avec le soutien du programme.

51 actions réalisées ont pu être comptabilisées au titre de l'indicateur de réalisation IS03, soit un nombre largement supérieur à la valeur intermédiaire de cet indicateur du cadre de performance.

Les soutiens accordés permettent donc de contribuer à l'objectif spécifique de cet axe en matière de compétitivité des entreprises réunionnaises à travers leur ouverture et le renforcement de leurs échanges avec leurs partenaires de la COI.

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
-----------------	---

L'axe 4 poursuit le même objectif d'« **Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés** » à l'échelle plus large de l'océan Indien. Des rencontres entre entreprises sont donc également soutenues, avec le Mozambique, le Kenya, la Tanzanie, l'Inde. C'est ainsi qu'en moyenne 27 entreprises / an participent à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,...) sur le volet transnational (IR 03a) avec le soutien du

programme.

On comptabilise 58 actions réalisées et 70 programmées au titre de l'indicateur de réalisation IS03b : la cible finale est donc déjà atteinte au regard du nombre des opérations programmées.

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
-----------------	---

« **Améliorer les capacités des préventions et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI** » constitue l'objectif de l'axe 5.

La préparation de acteurs des pays partenaires aux événements climatiques exceptionnels est un enjeu particulier pour les territoires insulaires de la COI, dans un contexte de changements climatiques. Avec 58 acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques (IR04a) en 2018, le programme Interreg contribue à cet objectif. 33 sessions de formations ont été réalisées (IS05a) depuis 2016 sur différents thèmes en lien avec la gestion des risques, ce qui est largement supérieur à la valeur intermédiaire prévue pour cet indicateur.

A travers le soutien à la prévision des impacts de ces événements et la contribution aux plans de gestion des risques avec les pays partenaires, le programme contribue également à la mise en place de 18 outils de veille, d'information et de prévention sur les risques naturels (IS04a), Cette valeur est supérieure à celle prévue à la fin du programme.

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
-----------------	---

Le même objectif d' « **Améliorer les capacités des prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales** » est poursuivi sur l'axe 6, avec les pays de la zone océan Indien.

46 acteurs du Mozambique, de la Tanzanie et du Kenya ont été formés en matière de gestion et prévention des risques (IR04b) en 2018, à travers 6 sessions de formation (IS05b).

3 outils de veille, d'information et de prévention pour les pays de la zone océan Indien (IS04b) ont été réalisés, soit un de plus que la valeur finale prévue pour cet indicateur.

Sur ce volet transnational, ces résultats intègrent également le risque sanitaire, à travers l'étude de la faisabilité d'une méthode innovante de lutte contre les maladies véhiculées par les moustiques Aedes (technique de l'insecte stérile) à Mayotte, au Kenya et en Tanzanie.

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

Sur l'axe 7, l'objectif spécifique est d'« **Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI** ».

La réalisation de 21 supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI, issus de projets collaboratifs (IR05a) indique la contribution du programme Interreg à cet objectif.

Le milieu marin est particulièrement concerné, avec 4 projets soutenus (IS 06a) sur les Cétacés (baleines à bosse et dauphins), visant à améliorer les connaissances sur ces espèces, diffuser ces informations auprès du grand public dans les pays de la COI mais également partager ces connaissances entre scientifiques et gestionnaires dans le cadre du Congrès mondial organisé en 2017 à La Réunion.

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
-----------------	--

Sur l'axe 8, l'objectif spécifique intègre également le patrimoine culturel : « **Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien** ». 3 supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine culturel ou naturel de la zone océan Indien (IR05b) ont pu être développés dans ce but.

Les 4 projets soutenus au titre de l'axe 8 (IS O6b) participent à la protection et la connaissance sur le patrimoine naturel et culturel au niveau de la zone océan Indien.

Dans le domaine de la biodiversité, la faune marine est ciblée, à travers la mise en place d'une plateforme de données sur les Cétacés et l'amélioration des connaissances sur les tortues marines dans le cadre d'un réseau des scientifiques de la zone.

Concernant le patrimoine culturel, deux projets d'envergure sont menés en partenariat avec les pays de la zone : les projets d'iconothèque et de phonothèque de l'océan Indien.

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
-----------------	--

L'objectif spécifique de l'axe 9 est d'« **Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience** ». L'atteinte de 42 personnes diplômées, certifiées ou ayant suivi une formation continue en dehors de leur pays d'origine (IR 06 a) pour l'année 2018 témoigne de la contribution du programme Interreg à cet objectif.

On comptabilise 1093 participants à des programmes communs d'éducation et de formation mesurés à

travers l'indicateur commun CO46, soit un niveau d'ores et déjà proche de la valeur finale à atteindre à la fin du programme. Les personnes formées ont participé à des programmes de coopération en matière d'enseignement agricole portés par les établissements de Saint-Paul ou de Saint-Joseph, des initiatives en matière d'apprentissage dans le domaine de la musique et des formations en français ou en pédagogie assurées par le CIEP.

69 personnes ont pris part à des initiatives de mobilité transfrontalières contribuant à l'indicateur commun C043 retenu dans le cadre de performance. Ces participants sont des volontaires de solidarité internationale mis à disposition des institutions économiques ou non-économiques des pays partenaires pour une durée de 1 à 3 ans par France Volontaires, ainsi que de jeunes réunionnais en recherche d'emploi ayant effectué une mission d'1 à 2 ans dans le domaine du français dans les pays de la zone, dans le cadre du programme de mobilité et d'insertion du Conseil Départemental de La Réunion.

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
-----------------	--

Le même objectif d' « **Elever le niveau de compétence dans les pays de la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience** » est poursuivi sur l'axe 10.

Les opérations soutenues en matière de pédagogie et d'apprentissage au français au Mozambique ou encore les programmes de coopération pédagogique agricole des établissements réunionnais et mahorais, ont permis de former 110 participants (indicateur commun CO46).

S'agissant du nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalières (indicateur commun C043) de 7, il reste faible au regard de la valeur de la cible finale. Les programmes de mobilité proposés par France Volontaires et le Conseil Départemental de La Réunion sont en effet moins développés avec les pays du transnational. Toutefois, les missions cofinancées en 2019 par le Conseil Départemental de Mayotte dynamiseront cet axe.

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Les opérations sélectionnées en matière d'assistance technique ont contribué à une mise en œuvre plus efficiente du programme :

- 21 personnes ont bénéficié de formation ;
- 7,65 ETP ont été mobilisés sur le volet transfrontalier

Bien qu'aucune opération de communication n'ait été programmée au titre de cet axe, plusieurs actions ont été mises en œuvre par l'autorité de gestion, comme détaillé à la rubrique 10.2 de ce rapport. Ces actions visent à favoriser la connaissance du programme par les porteurs de projets potentiels à travers des

actions de communication (presse, médias, réseaux sociaux) et des rencontres et échanges avec les antennes de Région dans la zone et le pôle animation du programme Interreg à La Réunion.

Axe prioritaire	12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational
-----------------	--

Les opérations sélectionnées en matière d'assistance technique ont contribué à une mise en œuvre plus efficiente du programme :

- 21 personnes ont bénéficié de formation ;
- 3,82 ETP ont été mobilisés sur le volet transnational ;
- 1 opération de communication a été réalisée.

En complément de l'opération de communication financée au titre de l'assistance technique transnationale, d'autres actions de communication ont été mises en œuvre par l'autorité de gestion, comme détaillé à la rubrique 10.2 de ce rapport.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

Le principe transversal d'égalité femmes-hommes et de non-discrimination des personnes handicapées a été intégré en amont de l'élaboration du programme Interreg. Les services instructeurs de l'autorité de gestion sont particulièrement vigilants quant à la vérification de ce principe qui figure dans l'ensemble des fiches-actions du programme.

Plus particulièrement, les actions de l'axe 1 et 2, lorsqu'elles financent des programmes de recherche permettant le recrutement de nouveaux chercheurs sont ouvertes aussi bien aux hommes qu'aux femmes (allocation régionale de recherche au titre de la mesure 2.1, programmes de recherche agronomique ou sur des thématiques partagées). Cette prise en compte s'illustre notamment à travers le principe d'équité mis en œuvre dans la sélection des thèses qui font l'objet d'un soutien à travers le dispositif d'allocation régionale de recherche. Sur 9 thèses, 4 lauréates ont été accompagnées lors de la session 2017 qui a été programmée en 2018.

Les opérations relatives à la formation et la mobilité au titre des axes 9 et 10 illustrent également l'ouverture des mesures aux femmes autant qu'aux hommes. On peut notamment citer le dispositif de volontariat de solidarité internationale pour lequel la sélection des candidatures intègre le critère d'égalité entre femmes et hommes et se fait sur les compétences sans discrimination liée au sexe.

Par ailleurs, la prise en compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées est forte. L'opération programmée en matière d'infrastructure (Pole 3P du CIRAD) est conforme sur le plan de l'accessibilité en tant qu'établissement recevant du public. Les plans reflètent la prise en compte de cette dimension : parkings aménagés et guides spéciaux, signalétiques, aménagements adaptés, largeur des portes, couloirs et zones de retournement, zones de sécurité spéciales en cas d'incendie.

Un autre projet emblématique en matière de non-discrimination des personnes handicapée est la création d'une Plateforme numérique régionale au service de la valorisation et de la médiation des musiques populaires et traditionnelles portées par le Pôle Régional des Musiques actuelles (PRMA). Le bénéficiaire prévoit notamment que l'une des actions de valorisation soit une exposition interactive avec des contenus visuels et auditifs accessibles et adaptés aux personnes en fauteuils roulants. Les personnes handicapées pourront également participer aux actions en jouant de la musique sur Bao Pao, un instrument adapté aux personnes porteuses de handicap.

Enfin, deux projets de formation portent sur l'inclusion scolaire des enfants porteurs de handicap. Le projet PRISM mis en œuvre par le CIEP répond à une demande du Ministère de l'Education de Maurice. Le projet de formation sur l'autisme à Maurice et aux Seychelles porté par l'ALEFPA favorise le dépistage des enfants autistes et leur inclusion scolaire. Ce projet a été valorisé lors du séminaire national sur la coopération territoriale européenne organisé le 4 décembre 2018 à Besançon.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Le développement durable est une orientation fortement prise en compte dans la stratégie du programme Interreg. Les axes 7 et 8 traduisent l'objectif et la priorité d'un co-développement durable, à travers des actions de protection et de préservation du patrimoine naturel et culturel .

- Trois projets ont été récemment retenus au titre de la fiche-action « Mise en réseau et actions conjointes de valorisation et prévention de l'environnement et de la biodiversité dans les pays de la COI » de l'axe 7 en matière d'acquisition de connaissances sur les mammifères marins et leur valorisation auprès du grand public. Ces actions s'inscrivent dans un contexte de développement des activités de safaris cétacés ou d'aménagements littoraux qui constituent une menace de plus en plus grande pesant sur ces espèces.
- Une étude portant sur les cétacés en partenariat avec Madagascar (Cétamada et Mada Megafauna) et Maurice (Mauritius Marine Conservation Society) qui comprend une étude collaborative sur les baleines à bosse et un approfondissement des connaissances sur quatre espèces de dauphins côtiers du sud de l'océan Indien.
- La phase 2 d'une plateforme intitulée Flukebook destinée à faciliter la comparaison de données scientifiques sur les cétacés et d'animer le réseau Indocet afin de mener des actions de sensibilisation
- Le soutien octroyé à la Région Réunion pour le 2ème congrès international des baleines à bosses permettant de mieux connaître et donc de protéger ces espèces.

Par ailleurs, un projet de valorisation de la biodiversité a été sélectionné sur le volet transnational concernant les tortues marines. Le projet Indian Ocean Sea Turtle, porté par l'IFREMER (l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la mer) permettra de déployer le premier réseau d'observation de mouvements des tortues marines à l'échelle du bassin océan Indien (La Réunion, Mayotte, les Seychelles, les TAAF) en fédérant les scientifiques de la zone. Il existe à ce jour peu de connaissances et de données (dynamiques spatio-temporelles, habitat, migration, etc.) sur les tortues marines bien qu'elles soient sur la liste rouge des espèces en danger de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature). Elles font l'objet d'un Plan National d'Action porté par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Le financement Interreg permettra de contribuer à l'une des priorités de recherche de ce plan qui consiste en l'identification et l'étude de la dynamique d'utilisation des habitats fonctionnels des tortues marines afin de pouvoir prendre les mesures de gestion nécessaire à leur protection.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
03	84 652,38	1,67%
04	234 204,91	3,84%
05	3 782 277,50	85,86%
06	1 238 444,19	48,00%
07	451 009,65	15,91%
08	260 131,19	10,34%
Total	6 050 719,82	9,58%

9,58% des montants publics programmés à fin 2018 sont considérés comme contribuant aux objectifs liés au changement climatique, selon la méthodologie fondée sur les catégories d'intervention du règlement d'exécution (UE) 2015/2014.

La contribution repose essentiellement sur les axes 5 et 6 au titre desquels ont été programmés :

- Les programmes d'actions de la PIROI qui permettent d'atténuer les effets des changements climatiques dans les pays de l'océan Indien, en préparant les autorités nationales et les populations aux risques de catastrophes naturelles ;
- Le programme ReNovRisk porté par l'Université et l'IRD qui permet, à travers l'évaluation des dommages cycloniques, de mieux appréhender ces phénomènes climatiques dans un contexte de réchauffement climatique favorable à leur intensification.

A cela s'ajoutent d'autres contributions, non comptabilisées par cette méthodologie, comme les volontaires de solidarité internationale engagés dans des structures des pays partenaires œuvrant pour la réduction du changement climatique ou l'atténuation de ses effets (par ex : assistant au chargé de mission environnement durable et changement climatique de la COI à Maurice, appui pour les énergies renouvelables auprès de la Seychelles Energy Commission (SEC), chargé de recherche pour l'adaptation des systèmes d'élevage au changement climatique au CIRAD à Madagascar).

Peuvent également être ajoutés les projets de recherche portant sur le climat : IOS net sur le rayonnement solaire, UV indien sur les rayonnements UV et ReNovRisk cyclones. Ce dernier projet présente l'intérêt de développer des modèles fins de prévision des précipitations et des cyclones dans le sud-ouest de l'océan Indien, afin d'envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

La réalisation, le suivi et l'évaluation du programme Interreg océan Indien s'inscrivent dans un contexte de gestion partenariale mise en œuvre à La Réunion pour l'ensemble des fonds structurels et d'investissements. La cellule partenariale Agile (Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne) garantit l'implication des partenaires de La Réunion (Préfecture, Région, Département) dans la gestion de ces fonds. Pour le programme Interreg océan Indien, l'Agile assure le rôle de secrétariat conjoint et associé, en plus du partenariat de La Réunion, la Préfecture et le Département de Mayotte.

- Participation des partenaires au comité de pilotage mensuel, chargé de la sélection des opérations

Ce partenariat local Réunion – Mayotte constitue le comité de pilotage, chargé de la sélection des opérations cofinancées par le programme Interreg. Il associe également le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE), le Conseil Economique, Social et Environnemental de La Réunion (CESER) et le Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte (CESEM) à ses réunions mensuelles. Pour favoriser la participation de Mayotte, un comité de pilotage y a été organisé en octobre 2018.

- Participation des partenaires au comité de suivi annuel et au comité de concertation FED FEDER

Les partenaires cités ci-dessus, ainsi que les représentants des intercommunalités, des chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et artisanat, agriculture, pêche, ...) sont membres du comité de suivi du programme Interreg océan Indien. Sont également membres les représentants des pays partenaires du programme. L'ensemble des pays de la COI (Seychelles, Comores, Maurice, Madagascar) ont participé au comité de suivi de novembre 2018.

Par ailleurs, les délégations de l'UE de Maurice et de Madagascar (avec compétence pour les Comores) et la COI constituent, avec le partenariat local Réunion – Mayotte le comité de concertation FED-FEDER. Ce comité se réunit chaque année avant le comité de suivi. Il permet de faire un état de l'avancement et des perspectives des articulations FED – FEDER.

- Participation renforcée des Etats partenaires signataires de conventions-cadre Interreg avec l'autorité de gestion

Les Etats partenaires du programme Interreg ont été invités à renforcer leur partenariat avec l'autorité de gestion à travers la signature de conventions-cadre Interreg. Ces conventions permettent la définition des priorités communes et des modalités de mise en œuvre du programme Interreg dans les Etats partenaires. Les Comores, Maurice et Madagascar ont signé ces conventions en 2016 et 2017 et un protocole d'accord a été signé avec les Seychelles en 2017. L'animation et le suivi des conventions-cadre reposent sur les antennes de la Région Réunion existantes à Madagascar, à Maurice, aux Comores et aux Seychelles. Les Etats partenaires signataires des conventions-cadre avec l'autorité de gestion disposent donc d'un cadre permettant leur implication renforcée dans le suivi du programme Interreg océan Indien.

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Conformément au calendrier révisé, il est prévu de lancer une évaluation thématique d'impact au 2ème semestre de l'année 2019.

Les thématiques envisagées sont celles des axes 3,4, 9 et 10 du programme qui connaissent un niveau de programmation satisfaisant et ainsi une base d'étude pour les évaluations qui seront menées.

Ces thématiques tant pour le volet transfrontalier que transnational concernent les interventions du programme dans les domaines suivants :

- Le soutien au développement des échanges économiques ;
- L'élévation du niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La stratégie de communication du programme Interreg V Océan Indien a été validée lors du premier Comité de suivi du programme, le 27 avril 2016.

Cette stratégie prévoit un plan d'actions en 2 étapes :

- le lancement du programme (d'avril à juillet 2016)
- la communication continue sur le programme et une information ciblée en direction des porteurs de projets potentiels (de juillet 2016 à 2020)

Lors du second Comité de suivi Interreg, le 1er décembre 2017, les pays partenaires ont demandé à l'autorité de gestion de renforcer la communication sur le programme Interreg.

Cette demande a été prise en compte à travers la mise en œuvre d'une communication spécifique dans les pays partenaires, notamment par les antennes de la Région dans ces pays.

A. Communication générique sur le programme Interreg

- Lancement du programme (2016)

L'année 2016 a été consacrée au lancement du programme, avec l'organisation des événements suivants :

- Séminaire de lancement à l'occasion du premier comité de suivi du programme, en présence de Mme Anderson Pench, directrice à la DG Régio, des représentants de Madagascar, Maurice, Mayotte, Inde et des Seychelles et des acteurs privés et publics de La Réunion (avril 2016),
- Signature de la convention cadre entre la Région Réunion et Maurice (octobre 2016),
- Signature de la convention cadre entre la Région Réunion et les Comores (novembre 2016).

Pour ces différents événements, des supports de communication ont été réalisés :

- Création d'un visuel spécifique au programme Interreg océan Indien : slogan et logo,
- Conception de kakémono, oriflammes, bâches, installés sur les sites des événements.

- Communication continue et information ciblée en direction des porteurs de projets potentiels (2017-2020)

Les actions de communication visent à valoriser les actions de l'Europe et poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches de demandes de subventions. Il s'agit notamment de :

- L'actualisation de la page internet dédiée au programme Interreg sur le site de la Région Réunion (<https://www.regionreunion.com/sites/interreg/>), avec la mise en ligne des fiche-actions, des formulaires

de demande et de la liste des bénéficiaires (11 470 clics et 8 823 visiteurs uniques en 2018). Comme pour les autres programmes européens, ces documents sont également en ligne sur le site www.reunioneurope.org.

- La parution d'articles dédiés à la coopération régionale et au programme Interreg océan Indien dans le journal mensuel de la Région Réunion (321 000 exemplaires distribués). 9 pages sont parues sur ces thématiques en 2018.
- L'élaboration, en 2017, d'un guide pratique Interreg à destination des porteurs de projets potentiels et sa diffusion lors des réunions d'information à La Réunion, Mayotte et dans les pays partenaires.
- La mise en ligne des actualités sur le programme Interreg et la coopération sur le site www.regionreunion.com (5929 clics et 5189 visiteurs uniques pour 2018).
- Des publications sur le Facebook de la Région (27 965 personnes touchées au total).
- La création, en 2018, d'un spot publicitaire présentant le programme Interreg et sa diffusion sur les réseaux sociaux, le site de la Région Réunion et OTV.

En 2018, les événements suivants ont été l'occasion de communiquer sur le programme Interreg, avec le déploiement de supports (kakémono, oriflammes, bâches) et l'élaboration de dossiers de presse et/ou communiqués de presse présentant les grandes lignes du programme :

- 3 ans de l'antenne de la Région Réunion à Maurice (mars 2018)
- Inauguration du bureau économique de la Région Réunion au Mozambique (juillet 2018)
- Signature de la déclaration d'intention entre Mayotte et La Réunion (octobre 2018)
- Inauguration de l'antenne de la Région Réunion aux Seychelles (octobre 2018)

Par ailleurs, 2 projets financés par le programme Interreg océan Indien ont été valorisés lors du séminaire national sur la Coopération Territoriale Européenne organisé par le Commissariat général à l'égalité des territoires et Régions de France, le 4 décembre 2018 à Besançon (projet de formation sur l'autisme porté par l'ALEFPA et projet de recherche sur les cyclones tropicaux mené par l'Université de La Réunion).

- Appels à projets

Trois campagnes de communication ont été menées dans le cadre des appels à projets lancés sur les dispositifs du programme :

- Le soutien aux projets collaboratifs de préservation et valorisation du patrimoine culturel dans l'océan Indien a fait l'objet de deux appels à projets avec parutions dans la presse quotidienne écrite de La Réunion et de Mayotte et sur Internet, en 2016 (du 21 nov au 31 déc 2016) et en 2018 (du 15 janvier au 28 février 2018). 12 projets ont été déposés en réponse à l'appel à projets de 2016 et 6 pour l'appel à projets de 2018.
- Le soutien aux projets de coopération éducative entre établissements d'enseignement a fait l'objet d'un appel à projets sur les mêmes supports, du 14 décembre 2017 au 28 février 2018. 10 projets ont été reçus en réponse à cet appel à projets.

B. Communication dans les pays partenaires du programme

- Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles

L'information et la communication sur le programme Interreg sont mises en œuvre par les antennes de la Région Réunion dans les pays partenaires signataires des conventions-cadres Interreg avec l'autorité de gestion (Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles).

- Toutes les antennes bénéficient en effet de l'appui d'un volontaire de solidarité internationale, chargé spécifiquement de l'accompagnement au montage de dossiers Interreg et de l'information des acteurs publics et privés.
- Les antennes participent à différents événements, au cours desquels elles diffusent des informations sur les projets soutenus dans le cadre du programme Interreg et les possibilités offertes par le programme.
- Les antennes favorisent la publicité sur les actions mises en œuvre avec le financement du FEDER, dans la presse écrite et télévisuelle.

Par ailleurs, les pays partenaires signataires des conventions-cadres Interreg sont destinataires d'un bulletin d'information présentant les projets sélectionnés. Cinq bulletins ont été transmis en 2017 et 2018 pour communiquer sur les opérations programmées.

- Mozambique

Une communication particulière a eu lieu au Mozambique à l'occasion de l'inauguration du bureau économique de La Région à Maputo. Une séance de présentation du programme Interreg à destination des bénéficiaires publics et privés potentiels a été organisée. A cette occasion, des supports de présentation du programme en portugais ont été élaborés et diffusés.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Sans objet

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

L'autorité de gestion du programme Interreg a mis en place, depuis 2016, un plan de formation interne destiné à renforcer les capacités des agents impliqués dans la gestion du programme.

En 2018, les agents travaillant sur le programme Interreg ont participé aux formations suivantes :

- Sensibilisation aux aides d'état (4 et 5 juin 2018)
- Marchés publics (9 août)
- Synergie Contrôle (22 août)
- Module de base sur les fonds européens (15 et 16 février, 22 et 23 février)
- Lutte contre la fraude (3 et 4 avril 2018)
- Marchés publics Interreg (27 et 28 septembre)

Par ailleurs, le pôle animation du programme Interreg accueille en formation les volontaires de solidarité internationale avant leur départ pour leur lieu d'affectation, durant une période de 15 jours à un mois

Au total, 21 agents ont ainsi été formés depuis 2016.

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Sans objet

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

En réponse aux enjeux partagés dans zone océan Indien, le programme Interreg océan Indien soutient 5 priorités stratégiques, qui inscrivent leurs actions dans les objectifs de croissance durable, intelligente et inclusive de la Stratégie UE 2020.

1. Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien

L'ambition est de faire progressivement émerger un espace de recherche et d'innovation dans la zone océan Indien, fédérant et mutualisant des ressources, des équipements et des compétences en mesure de répondre aux problématiques communes de la zone, en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de santé, de préservation de l'environnement et de la biodiversité et de changements climatiques.

Cette stratégie contribue à l'objectif de croissance intelligente de la stratégie UE 2020, en soutenant le renforcement et la valorisation de la recherche, le développement technologique et l'innovation. Elle participe également à l'objectif de croissance durable, à travers les problématiques communes étudiées : changements climatiques, agro-écologie, ...

Les actions soutenues par le programme Interreg V OI, confirment un engagement dans ces deux objectifs.

- Agriculture

Le soutien à la Plateforme Régionale de Recherche Agronomique pour le Développement (PreRAD) permet de fédérer les projets de recherche dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au niveau régional à travers 5 projets :

- EPIBIO (Epidémiosurveillance et biocontrôle dans le sud-ouest de l'océan Indien), qui étudie les bio-agresseurs et développe des méthodes de lutte,
- GERMINATION (Genetic Resources Management in Actions Through an Indian Ocean), destiné à préserver et valoriser les ressources génétiques agricoles,
- QUAL'INNOV (Projet d'innovation et de recherche sur la qualité des produits agroalimentaires de l'océan Indien), sur le renforcement des filières agroalimentaires à travers la labellisation et la valorisation des produits et le transfert de connaissances,
- TROI (Traquer les Risques Sanitaires dans l'océan Indien), contribuant à une meilleure connaissance des maladies animales et au renforcement des compétences des services en charge de la lutte contre ces maladies.
- ECLIPSE (Emerging, Crop – Livestock production System adapted to a changing Environment), qui étudie l'impact des changements climatiques sur les systèmes d'élevage de l'océan Indien afin de proposer des pratiques agricoles adaptées à cet environnement.

Ces projets sont menés en collaboration entre le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et les organismes de recherche agronomique de Madagascar (FOFIFA, FIFAMANOR), de Maurice (FAREI), des Comores (INRAPE), des Seychelles ainsi que d'Inde, du

Mozambique et d'Australie.

Ils s'inscrivent résolument dans le développement d'une agriculture **durable** adaptée aux contraintes des pays de la zone (changement climatique, pression phytosanitaire, circulation des maladies et ravageurs des cultures,...).

La construction d'une halle biotechnologique pour la santé végétale au Pôle de Protection des Plantes (3P) à La Réunion, ainsi que l'optimisation et l'aménagement des laboratoires existants permettront de renforcer la technicité des expérimentations menées dans le cadre de ces projets. A travers ces équipements, mais également la formation des doctorants et l'implication des chercheurs de la zone ainsi que l'animation de la plateforme PreRAD, c'est bien un espace de recherche et d'innovation qui est développé, dans un objectif de croissance **intelligente**.

- Changements climatiques

Le projet ReNovRisk-Cyclones s'intéresse à l'impact météorologique et océanographique des cyclones tropicaux sur les îles du sud-ouest de l'océan Indien. Il ambitionne d'améliorer la connaissance des cyclones tropicaux se développant dans cette zone et de mieux appréhender leurs impacts sur les principales îles habitées, depuis l'époque actuelle jusqu'à l'horizon 2100. Les projections issues de ReNovRisk-Cyclones permettront de fournir des estimations de pluies, vent et houle à l'horizon 2040, 2080 et 2100, mais aussi d'estimer la ressource en eau disponible par la recharge cyclonique dans un contexte de sécheresse territoriale plus marqué. Ce projet apporte ainsi des pistes pour le développement durable des territoires concernés.

En mobilisant des produits innovants adaptés à l'alimentation en cascade des outils d'analyse du risque qui seront déployés à l'échelle du territoire (tels que drones, balises...), ce projet développe de l'intelligence au service du développement durable des territoires du sud-ouest de l'océan Indien.

D'autres projets soutenus par le programme Interreg océan Indien s'inscrivent dans cette dynamique. Ainsi, le projet IOS net programmé en 2018 et mobilisant des financements FED et FEDER pour l'estimation des gisements solaires des pays du sud-ouest de l'océan Indien, permettra d'optimiser les systèmes de production d'énergie intelligents, notamment photovoltaïques.

2. Soutenir le développement des échanges économiques dans l'OI

L'objectif est de poursuivre le développement d'un véritable espace d'échanges économiques dans la zone, mettant en cohérence les dynamiques locales, régionales et internationales en matière d'échanges économiques. Il s'agit ainsi de soutenir la connaissance mutuelle des acteurs économiques de la zone, de favoriser l'identification et la réalisation de projets économiques concertés, mettant davantage en exergue la complémentarité des partenaires, comme cela peut être le cas dans le secteur du tourisme ou de l'agro-alimentaire.

Cet axe contribue à l'objectif d'une **croissance intelligente** en considérant que l'amélioration de la compétitivité des entreprises passe notamment par leur internationalisation. Il vise à soutenir, aux moyens d'actions de coopération entre acteurs économiques, la capacité des PME des pays de la zone à croître sur les

marchés régionaux, nationaux et internationaux et à s'engager ensemble dans les processus d'innovation.

- Tourisme

Ce secteur illustre la contribution du programme à une croissance **intelligente**, à travers la mutualisation des efforts en faveur du développement collectif des îles de l'océan Indien.

Le soutien apporté par le programme Interreg à Vanilla Island Organisation (VIO) permet la mise en place de nombreuses actions de promotion des 5 îles membres de cette association (Réunion, Comores, Seychelles, Maurice, Madagascar et Mayotte). L'utilisation des réseaux sociaux dans plusieurs langues est favorisée, ainsi que la participation à des événements de promotion du tourisme.

L'Union des Chambres de Commerces et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) développe également des projets conjoints, comme des combinés entre opérateurs touristiques, avec le soutien de l'AFD et du programme Interreg.

En partenariat avec VIO, l'Association des Ports des Îles de l'Océan Indien (APIOI) conduit une étude d'envergure sur la faisabilité du développement de la croisière dans les îles de l'océan Indien. Cette étude proposera des pistes d'organisation et d'aménagement des ports concernés, dans le but de mobiliser des sources de financement diversifiées.

- Internationalisation des entreprises

Pour les petits territoires insulaires de l'océan Indien, l'internationalisation des entreprises est une réponse à l'étroitesse des marchés. Cette dynamique de développement est fortement appuyée par les structures d'appui aux entreprises, comme les chambres consulaires et les associations.

Avec le soutien du programme Interreg, plusieurs manifestations ont été organisées depuis 2016 afin de faciliter les rencontres entre les entreprises de La Réunion, de Mayotte et des pays de la zone : rencontres Réunion - Mozambique et Réunion - Comores en 2016, rencontres Réunion-Maurice, Réunion-Seychelles et Réunion-Madagascar en 2017, rencontres Mayotte – Mozambique en 2017 et rencontres internationales du développement durable à La Réunion en 2018. Ces rencontres sont axées sur des secteurs porteurs pour le développement des entreprises de La Réunion et de Mayotte : l'agro-alimentaire, les énergies durables, le numérique... Elles mettent en relief les capacités d'innovation des entreprises de la zone contribuant ainsi à la croissance **intelligente**.

3. Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et à la gestion des risques

L'objectif partagé est de mieux appréhender et gérer les effets du changement climatique et d'être en capacité de limiter les effets des activités humaines sur l'environnement et les ressources. A cet égard, le programme Interreg océan Indien contribue à adresser ces enjeux planétaires au niveau de la zone océan Indien, non seulement en renforçant les outils et les capacités de connaissance, de vigilance et d'alerte, mais également en

renforçant la réactivité des pays et régions face aux événements naturels.

Cette priorité contribue à l'objectif de **croissance durable** en améliorant les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles et sanitaires dans la zone océan Indien. Les actions qu'elle soutient permettent d'améliorer la résilience des territoires face aux risques naturels ou résultant des activités humaines.

- Prévention et gestion des risques naturels

Face à l'enjeu partagé par les pays de la zone d'une meilleure prévention et gestion des risques, la Plateforme d'Intervention Régionale Océan Indien (PIROI) de la Croix Rouge met en œuvre des actions de coopération soutenues par le programme Interreg.

Il s'agit tout d'abord de promouvoir l'intégration de la gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires au sein des politiques nationales des pays du sud-ouest de l'océan Indien. Un second volet concerne la mise en place d'une réponse efficace aux catastrophes naturelles et sanitaires en s'appuyant sur des moyens humains et matériels adaptés. Enfin, la PIROI contribue au renforcement des capacités des acteurs de la zone sud-ouest de l'océan Indien par des formations sur la gestion des risques et au changement climatique. Ainsi, 39 sessions de formation ont été soutenues par le programme Interreg entre 2015 et 2018.

- Prévision des impacts des changements climatiques

En complémentarité du projet RenovRisk Cyclones, soutenu au titre de la recherche, l'Université de la Réunion et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) développent une méthodologie de prévision des impacts des cyclones. Cette méthodologie, actuellement mise au point avec Madagascar, à partir d'outils de télédétection, permettra aux décideurs publics de disposer d'éléments chiffrés dans les choix d'aménagement. Ce projet favorisera ainsi une meilleure prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans une perspective de croissance **durable**.

- Lutte contre les risques sanitaires

Du fait de leur climat tropical, les pays de l'océan Indien font face à un enjeu commun de prévention et de lutte contre les risques sanitaires. Avec le soutien de l'AFD, la COI a ainsi mis en place une unité de veille sanitaire chargée de la surveillance épidémiologique et de la coordination des réponses.

Plusieurs des épidémies qui touchent les pays de l'océan Indien (chikungunia, dengue...) sont véhiculées par les moustiques du genre Aedes. C'est pourquoi l'IRD a développé une méthode de lutte contre ces moustiques, basée sur des lâchers de mâles stériles (technique de l'insecte stérile), grâce à des financements européens. Avec le soutien du programme Interreg, la faisabilité de l'application de cette méthode à la Réunion, à Mayotte et dans certains pays de la zone (Maurice, Kenya, Madagascar) est actuellement testée. Cette action pourrait également contribuer à la croissance **inclusive** de ces pays et territoires.

4. Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone

océan Indien

La nécessité de participer à la préservation de l'environnement et à la protection de la biodiversité est soutenue par les pays de l'océan Indien ; le patrimoine naturel et culturel de la zone constituant le socle de son développement passé, actuel et futur. Le classement de certains sites naturels et historiques au patrimoine mondial de l'Unesco, mais également la faune et la flore endémiques des territoires de l'océan Indien et les danses et musiques au titre du patrimoine immatériel, constituent autant d'incitations à poursuivre, dans le cadre de ce programme, les travaux d'investigation, de sensibilisation, de préservation et de promotion du patrimoine commun.

Cette priorité contribue à l'objectif de **croissance durable** en améliorant la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone, par des actions de connaissance, de préservation et de promotion de la biodiversité exceptionnelle et des cultures présentes dans l'océan Indien.

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Les actions soutenues par le programme Interreg concernent essentiellement les espèces marines classées sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN : baleines à bosse, grands dauphins, tortues vertes et imbriquées.

Elles concernent principalement l'acquisition de connaissances sur l'écologie et l'éthologie de ces espèces, la mise en réseau des spécialistes impliqués dans ces suivis et la diffusion de ces connaissances au public (Congrès mondial des baleines à La Réunion, Festival des baleines sur l'île Sainte-Marie, à Madagascar, fêtes de la science, exposition Cétacés mystérieux dans plusieurs pays de l'océan Indien). L'ensemble de ces interventions contribue à mieux faire connaître ces espèces, dans un contexte de fort développement des activités touristiques liées à leur observation.

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Les projets d'envergure soutenus à ce jour par le programme Interreg portent sur le patrimoine matériel et immatériel des pays de l'océan indien, l'un concernant le patrimoine iconographique et l'autre les musiques traditionnelles et notamment le séga.

Ils intègrent des dimensions d'étude, de compilation de données, de formation des acteurs et de valorisation et diffusion des connaissances, notamment à travers des plateformes numériques, des expositions virtuelles... Ces projets contribuent à la préservation d'une culture riche et partagée entre les pays de la zone, du fait de leur histoire commune et des diverses migrations, ainsi qu'à leur valorisation auprès du grand public.

5. Soutenir l'élévation du niveau de compétences par le soutien aux actions de formations et d'échanges

La formation recouvre un très grand nombre de types d'actions, d'intervenants, de programmes d'actions et surtout, de types de publics. La nécessité d'élever le niveau de compétences général est bien reconnue par toutes les parties prenantes comme une condition sine qua non de la compétitivité.

Cette priorité procède de la notion de **croissance intelligente et inclusive**, l'inclusion étant ici à la fois sociale et géographique.

Quelques actions soutenues permettent d'illustrer l'engagement particulier du programme Interreg sur cette priorité, vecteur de **développement inclusif**.

- Formations agricoles

Dans le cadre du Réseau des Etablissements Agricoles Professionnels (REAP) de l'océan Indien, les lycées professionnels agricole de La Réunion et de Mayotte portent des projets de stages, séjours d'étude, formations d'élèves et d'enseignants, dans le cadre d'échanges croisés avec les établissements de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles. Ces échanges permettent de développer l'ouverture internationale des apprenants, les confrontent à d'autres pratiques et aux enjeux communs du développement agricole dans la zone, afin de les préparer au mieux aux métiers d'agriculteurs et de techniciens agricoles.

- Inclusion scolaire

L'inclusion scolaire des publics porteurs de handicap est soutenue à travers deux projets mis en œuvre par le CIEP à Maurice et par l'ALEFPA à Maurice et aux Seychelles. Outre la formation au dépistage précoce des enfants autistes, le projet de l'ALEFPA comprenait plusieurs sessions de formation à destination des professionnels de santé, des enseignants, des éducateurs sociaux... Fort du succès de ce démarrage aux Seychelles, l'ALEFPA reconduira en 2019 un projet plus large pour l'inclusion des personnes handicapées.

- Mobilité des jeunes

Le programme Interreg soutient deux dispositifs de mobilité des jeunes réunionnais, leur permettant des partages de compétences dans des structures partenaires des pays de l'océan Indien :

- Le dispositif de volontariat de solidarité international (VSI), porté par l'association France Volontaires met à disposition de structures partenaires des jeunes diplômés réunionnais pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois. 65 jeunes réunionnais ont bénéficié de ce programme de 2016 à 2018. La plupart des jeunes restent en poste 2 ou 3 ans. Ce programme sera ouvert, en 2019, aux jeunes de Mayotte.

- Le dispositif de mobilité et insertion porté par le Conseil Départemental s'adresse à des jeunes en situation de recherche d'emploi et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mis à la disposition de structures étrangères, surtout dans le domaine de la francophonie. Les jeunes sont en contrat avec le Département pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois. Il était prévu la participation de 45 jeunes réunionnais à ce programme en 2018.

Ces dispositifs ont montré leur effet positif sur l'insertion professionnelle des anciens volontaires, preuve de leur contribution à une **croissance inclusive**.

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Sur les 10 axes du programme, hors assistance technique, 4 atteignent entièrement les objectifs visés pour fin 2018 et 5 les atteignent sur un de leurs deux indicateurs. Seul l'axe 2 axe présente des difficultés d'atteinte des valeurs intermédiaires sur ses deux indicateurs, mais avec la valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation atteinte à 80 %.

Les indicateurs financiers sont les principaux concernés par des valeurs inférieures aux valeurs intermédiaires. Les valeurs intermédiaires des indicateurs de réalisation sont pratiquement toutes atteintes. Seul l'un d'entre eux atteint 80 % de sa valeur intermédiaire.

- Axe 1 : recherche et innovation / transfrontalier

- La valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation est atteinte.
- L'indicateur financier n'atteint que 6,6 % de la valeur intermédiaire prévue pour fin 2018. La très faible certification constatée au 31 décembre 2018 sur l'axe 1 provient principalement de remontées de dépenses tardives effectuées par les porteurs de projets, sur des projets pluriannuels. Les projets de recherche n'ont, en effet, été programmés qu'à partir de décembre 2016, pour des réalisations prévues de 2 à 3 ans. Il est prévu des niveaux de certification de l'ordre de 3 M€ avant la fin de l'année 2019.

- Axe 2 : recherche et innovation / transnational

Cet axe est le seul présentant des valeurs inférieures aux valeurs intermédiaires prévues sur ses 2 indicateurs :

- L'indicateur de réalisation « nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche (CO42) » atteint la valeur de 4, ce qui représente 80 % de la valeur intermédiaire prévue pour fin 2018 (de 5). Les organismes de recherche présents à La Réunion établissent en effet plus facilement des projets collaboratifs avec les pays de la COI (sur l'axe transfrontalier) qu'avec les autres pays de la zone (sur l'axe transnational), particulièrement en l'absence de participation de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi la valeur cible de cet indicateur a été diminuée dans le cadre de la modification du programme validée en 2018.
- L'indicateur financier n'atteint que 3 % de la valeur intermédiaire prévue pour fin 2018. Comme pour l'axe 1, la programmation tardive des projets de recherche (en mai 2017 pour cet axe) et la pluriannualité de ces projets expliquent largement ce résultat. Au vu des dépenses déjà transmises par les porteurs de projets, les dépenses certifiées devraient atteindre 1,5 M€ d'ici la fin de l'année 2019.

- Axe 3 : échanges économiques / transfrontalier

Les deux indicateurs du cadre de performance de cet axe atteignent les valeurs intermédiaires prévues.

- Axe 4 : échanges économiques / transnational

Les deux indicateurs du cadre de performance de cet axe atteignent les valeurs intermédiaires prévues.

- Axe 5 : prévention et gestion des risques / transfrontalier

Les deux indicateurs du cadre de performance de cet axe atteignent les valeurs intermédiaires prévues.

- Axe 6 : prévention et gestion des risques / transnational

- La valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation est atteinte.
- L'indicateur financier atteint 66 % de la valeur intermédiaire prévue. Une diminution de la dotation de cet axe a été validée en 2018, entraînant une diminution de la valeur intermédiaire à atteindre. Les résultats de certification à fin 2018 ne permettent toutefois pas d'atteindre cette valeur. Ce faible résultat s'explique par l'absence de programmation sur le dispositif consacré à la surveillance des pollutions marines et aux formations sur le risque requin et à la programmation tardive du dossier sur la faisabilité de la technique de l'insecte stérile (TIS AEDES, programmé en août 2018).

- Axe 7 : préservation et valorisation du patrimoine naturel / transfrontalier

- La valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation est atteinte.
- L'indicateur financier atteint 95,5 % de la valeur intermédiaire prévue.

- Axe 8 : préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel / transnational

- La valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation est atteinte.
- L'indicateur financier atteint 33,3 % de la valeur intermédiaire prévue. Les 4 projets soutenus sur cet axe sont des projets de grande envergure, pluriannuels, qui n'ont été programmés qu'à compter d'août 2017. C'est notamment le cas du projet d'iconothèque de l'océan Indien qui, bien que programmé en 2017, n'a commencé les actions prévues qu'au milieu de l'année 2018 après une année d'échanges et de préparation avec les partenaires de la zone. Ce temps de préparation des actions a un impact sur la certification, qui enregistre un retard sur les premières années.

- Axe 9 : formation et renforcement des compétences / transfrontalier

- La valeur intermédiaire de l'indicateur financier est atteinte.
- L'indicateur de réalisation atteint 97% de la valeur prévue.

- Axe 10 : formation et renforcement des compétences / transnational

- La valeur intermédiaire de l'indicateur de réalisation est atteinte.
- L'indicateur financier n'atteint que 36,6 % de la valeur intermédiaire prévue. L'abandon d'un des deux projets portés par le CIEP au Mozambique et le retard dans le démarrage du second participant de ce résultat.



DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention ds citoyens - RAMO 2018	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2019		Ares(2019)4122898	Résumé à l'intention ds citoyens - RAMO 2018	28 juin 2019	nguefore

